

-République Française-

2025103012

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 30 octobre 2025 à 19h30 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2025

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : M. CARBON, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M PERET ;

Pouvoirs : Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON) ;

Secrétaire de séance : M. SAUVESTRE ;

Objet : Avenant n°3 à la convention portant sur la fourniture de repas à la commune de Montoldre

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU la délibération du 25 janvier 2024 relative à la convention portant sur la fourniture de repas à la commune de Montoldre ;

VU le projet d'avenant 3 annexé ;

CONSIDERANT qu'en raison de l'augmentation des coûts de productions, il est proposé d'augmenter le prix du repas à compter du 1^{er} janvier 2026 en tenant compte du dernier indice INSEE, soit 1.2 % ; qu'en suivant cette augmentation, le tarif d'un repas passerait donc de 4.51 € à 4.56 € pour les enfants et de 7.68 € à 7.77 € pour les adultes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de l'avenant 3 à la convention portant sur la fourniture de repas à la commune de Montoldre ;

Autorise le Maire ou son représentant à le signer ;

Le 04 NOV 2025
Le Maire,

Roger LITAUDON
